

# Pacte VRAI OU FAUX ?

La présentation du Pacte est souvent l'occasion de promesses que les chefs d'établissement ne pourront pas tenir. Après analyse des projets de textes réglementaires, et au moment où les dotations en "unités pacte" sont ventilées, le Snes-FSU vous propose une petite revue des propos à décrypter !



## « LES REMPLACEMENTS AU PIED LEVÉ ? MAIS CE NE SERA PAS OBLIGATOIRE ! »

**Faux**

Le ministère a bien confirmé que le Remplacement de Courte Durée (RCD) est prioritaire dans la constitution des pactes : c'est une demande expresse d'Emmanuel Macron. La direction devra rendre des comptes deux fois par an au recteur, un référent académique sera même chargé des contrôles. Un accord en juin engage pour 18 heures de remplacement sur l'année, dans des conditions communiquées bien après la rentrée (délai de prévenance, respect des classes, de la discipline...).

## « ON NE VIENDRA PAS VÉRIFIER CE QUE VOUS FAITES. »

**Faux**

Les missions du Pacte font l'objet d'une lettre de mission individuelle. C'est l'assurance pour les directions d'imposer leurs exigences et la possibilité en fin d'année de mesurer les résultats obtenus.

Les missions «en face à face pédagogique» sont payées sur service fait. En cas de déficit, un glissement vers une autre mission, comme le remplacement, est réglementaire.

## « RCD : VOUS AUREZ LE TEMPS DE VOUS ORGANISER . »

**Faux**

Parmi les conseils d'organisation de l'Administration : réserver des plages RCD dans l'emploi du temps des professeurs pacté-es, ce qui les place dans l'obligation de répondre à toute demande de remplacement au pied levé sur toutes les classes, chaque semaine. Quoi qu'en dise le ministère, il s'agit bien d'une forme d'astreinte qui met à mal la liberté personnelle des collègues. Une flexibilité maximale est requise pour répondre à la commande présidentielle, qui est de pouvoir afficher une baisse du nombre d'heures "perdus". Ainsi, hors emploi du temps, plus aucun créneau ne sera "protégé".

## « ON PEUT S'ENGAGER POUR MOINS DE 18H DE RCD »

**Faux**

Le volume horaire des "briques" de Pacte sera bien de 18h pour le RCD dans les textes réglementaires. Dans le 2d degré, s'agissant des collèges et des LGT, le RCD est la brique prioritaire, insécable : il n'y aucune possibilité de s'engager pour moins de 18H.

## « SEUL-ES LES SIGNATAIRES SERONT CONCERNÉ-ES. »

**OUI MAIS**

En effet, seuls les collègues qui signeront, seront soumis au Pacte. Mais pour faciliter le remplacement, mission prioritaire, une uniformisation des pratiques pédagogiques sera encouragée entre collègues. Une mission de coordination ou de suivi de projet (SNU, harcèlement, orientation, Devoirs faits, école inclusive...) pourra aussi exiger de toutes et tous une implication dans les actions et les réunions : la lettre de mission des collègues pacté-es crée une hiérarchie entre les collègues pour caporaliser nos métiers.

## « UNE MISSION À 1 250 €, C'EST QUAND MÊME UNE REVALORISATION. »

**Faux**

C'est juste une rémunération pour un travail supplémentaire. Les missions pour 24 heures par an (Devoirs faits par exemple) sont à peine mieux rémunérées que les HSE pour les certifié-es (et bien moins pour les agrégé-es) en plus d'imposer 18 heures de remplacement au pied levé. Les missions annualisées (coordination) sont, elles, payées au forfait avec le risque de ne pas compter ses heures. 1250 €, c'est en revanche le gain réalisé avec le doublement de l'ISOE (mesure "Socle") pour tous les collègues sans contrepartie au 1er septembre, une revendication portée par le Snes-FSU.